

un chef distingué et victorieux dans la personne de sir Arthur Currie. De tous les commandants de corps d'armée, il n'en est pas un qui ait occupé une plus grande place que sir Arthur Currie, commandé la confiance des grands chefs des armées de l'Entente: le maréchal Foch et sir Douglas Haig, et il le méritait. Sir Arthur Currie ne doit pas ses succès à un heureux concours de circonstances; le génie militaire dont il a fait preuve n'est pas le résultat d'un accident. Les succès qu'il a obtenus sur les champs de bataille sont la conséquence des nombreuses années qu'il a consacrées à l'étude des choses militaires longtemps avant la déclaration de la dernière guerre. Il s'était appliqué à approfondir et à maîtriser les problèmes les plus abstraits de la technique militaire. Les questions militaires étaient sa grande préoccupation avant la guerre et les événements ont démontré quels avantages le Canada en a retirés.

Le traité de paix n'a pas encore été déposé sur le bureau; cependant les principaux articles en sont tellement connus et ont donné lieu à tant de discussions dans le monde entier que je me crois autorisé à faire quelques observations à ce sujet. On a critiqué quelque peu la participation du premier ministre et de ses collègues à la Conférence de la paix. Ces critiques n'ont jamais eu leur raison d'être. La Grande-Bretagne et les dominions britanniques ne se sont jamais lancés dans une guerre d'agression; ils n'ont pas combattu dans un but de conquête, mais pour la défense de la liberté et de la civilisation que nous prisons tant. Lorsque retentit l'appel aux armes, le Canada, aussi bien que la mère patrie, était prêt à se lever pour la défense du droit. Or, si nous avons dépensé le meilleur de notre sang et le plus clair de notre richesse dans ce noble but, il n'était que juste que le Canada fût convoqué à prendre part à la Conférence de la paix avec les autres puissances pour dicter les conditions à nos ennemis vaincus. La base même de nos libertés politiques repose sur le principe que nous ne devons pas déboursier les deniers publics sans représentation; le principe doit donc s'appliquer avec bien plus de force encore lorsque nous avons fait le sacrifice du plus pur de notre sang. Le Canada a été dignement et habilement représenté à la Conférence de la paix par le premier ministre, sir Robert Borden, et l'univers a rendu un hommage mérité à la grande tâche qu'il a accomplie là-bas. Le Parlement sera mis au courant d'ici à quelques heures du ré-

[M. McIntosh.]

sultat des travaux de la Conférence de la paix.

Je désire toutefois signaler à mes collègues en passant quelques-uns des articles saillants du traité de paix.

Il définit les frontières d'une nouvelle Allemagne dépouillée de son funeste prestige militaire.

La France recouvre l'Alsace et la Lorraine, les deux provinces qui lui avaient été arrachées par la force brutale il y a un demi-siècle.

La Pologne se voit assurer la sauvegarde de sa liberté nouvellement reconquise par le recouvrement du territoire si longtemps soumis au joug de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie, et la concession d'un débouché jusqu'à la mer.

Un nouvel Etat indépendant a été créé sous le nom de la Tchéco-Slovaquie ainsi que le territoire nécessaire afin que ces nationalités cédées par l'Allemagne puissent se prononcer quant à leur avenir.

Les frontières d'une nouvelle Belgique sont tracées et un nouveau système de gouvernement a été formulé pour le Luxembourg et le bassin de la Sarre.

La population du Schleswig-Nord aura le droit de choisir elle-même la nationalité à laquelle elle désire appartenir, droit dont elle a été cruellement privée par les Allemands depuis 1866.

La nouvelle Allemagne doit reconnaître comme Etat indépendant et autonome l'Autriche allemande; celle-ci se trouvera donc soustraite à l'influence et à la direction sans scrupule de l'Allemagne.

Les possessions coloniales de l'Allemagne dans le monde entier échappent à sa direction pernicieuse; elles seront administrées par les différentes puissances, le tout sujet à un mandat de la Société des nations; l'Australie exercera la haute main sur certaines îles voisines de ses rives.

L'armée et les armements de l'Allemagne sont restreints, en sorte qu'elle devient inoffensive au point de vue militaire.

Ceux qui sont responsables de cette horrible guerre, y compris le kaiser, ou qui ont violé le droit international, subiront leur procès devant des tribunaux spéciaux composés de représentants des pays alliés.

L'Allemagne est tenue de réparer les ruines et la détresse dont elle a été la cause.

Elle sera obligée d'ouvrir à toutes les nations certains ports, chemins de fer, rivières et canaux. Des garanties ont été exigées pour que l'Allemagne exécute à la lettre les conditions du traité de sorte que la paix mondiale sera assurée à l'avenir.